

- Les fonds européens - (20pts)

Les fonds européens constituent le principal levier de développement économique de l'Union européenne. Les premiers à avoir vu le jour sont le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) et le Fonds européen d'investissement et de développement régional (FEADER), institués en appui de la Politique agricole commune en 1962. Il en existe aujourd'hui deux types : les fonds structurels (FEADER, FEAGA, FEAMP) et les fonds de cohésion (FEDER, FSE). Ces derniers s'inscrivent dans le cadre de la politique régionale, instituée en 1986 par l'Acte unique européen, qui vise à réduire les écarts de développement entre les régions européennes. Ainsi, le Fonds européen de développement économique régional est attribué, sous conditions, aux régions les moins dotées, notamment d'Europe centrale et orientale, pour financer des projets d'investissement.

Ces fonds sont en principe gérés par la Commission qui peut déléguer cette compétence aux États membres. Ils représentent au total plus de 70% des dépenses de l'Union, et sont déterminés en montant dans le cadre financier pluriannuel, actuellement 2014-2020, et répondent à certaines priorités ("Stratégie Europe 2020"). Les fonds européens répondent au principe de cofinancement selon lequel l'Union ne peut financer un projet en totalité. De même, ils sont conditionnés au principe d'additivité qui pose que l'Union doit agir en complément des projets pré-existants, et non se substituer aux États membres.

Questions européennes